

CULHAT – Budget communal 2023

Note de présentation synthétique

Mairie de CULHAT

4 Place de la Charme

63350 CULHAT

Tél : 04.73.70.23.69

Mail : mairie@culhat.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 définit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au budget communal afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Culhat.

1. BUDGET PRIMITIF 2023 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses de fonctionnement par chapitre (€)

Chapitres	Budget primitif 2023
011 Charges à caractère général	250 598,00
012 Charges de personnel	392 746,00
65 Autres charges de gestion courante	117 997,00
66 Charges financières	9 650,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
022 Dépenses imprévues	10 000,00
023 Virement à la section Investissement	16 704,00
042 Opérations d'ordre	2 389,00
TOTAL	800 084,00

Recettes de fonctionnement par chapitre (€)

Chapitres	Budget primitif 2023
013 Atténuations de charges	20 500,00
70 Produits des services	60 176,00
73 Impôts et taxes	419 215,00
74 Dotations et participations	249 365,00
75 Autres produits de gestion courante	46 002,88
76 Produits financiers	3,00
77 Produits exceptionnels	2 000,00
78 Reprises sur provisions	0,00
042 Opérations d'ordre	0,00
002 Résultat antérieur	2 822,12
TOTAL	800 084,00

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ce poste comprend les recettes de fiscalité locale pour 289 717,00 €.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Les dotations attendues de l'Etat en 2023 s'élèvent à 249 365,00 €.

2. BUDGET PRIMITIF 2023 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Eclairage public	17 500,00 €
- Equipement sportif City	79 307,40 €
- Diagnostic de l'église préparatoire à la restauration	58 803,00 €
- Rénovation appartement	47 456,08 €
- Matériels et outillages	15 000,00 €

Recettes

Les subventions d'investissement prévues en 2023 s'établissent comme suit :

- Région	14 700,75 €
- Département	26 435,80 €
- Dotations équipement territoires ruraux	32 681,20 €
- Autres fonds (ANS, DRAC)	50 937,05 €

Etat de la dette

La commune a 6 emprunts en cours concernant :

- L'église
- Le multiple rural
- L'agrandissement de l'école et la cantine
- La voirie de l'année 2011
- Un matériel roulant (tracteur)
- Les projets d'aménagements initiés en 2021 (voirie, cimetière...).

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 : 334 950,85 €.